

## **COMITE SYNDICAL**

du jeudi 21 décembre 2017

A 14 h 45– à LA ROCHE BERNARD

### **EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 21 décembre 2017** dans les locaux de l'EPTB Vilaine à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

#### **ETAIENT PRESENTS**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

#### **ABSENTS EXCUSES**

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Monsieur Marc HERVE
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de l'EPTB Vilaine

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

2017-15

## **COMITE SYNDICAL**

**du 21 décembre 2017**

**à 14h45 à LA ROCHE BERNARD**

### **7 - PAPI Vilaine n°2 : avancement et avenant de prolongation de délai d'un an**

#### PAPI Vilaine n°2

Le PAPI Vilaine a été arrêté en novembre 2012 et a fait l'objet d'un avenant arrêté en avril 2017 pour introduire de nouvelles actions. Aujourd'hui, le PAPI Vilaine compte 60 actions portées par 13 maîtres d'ouvrages pour un budget de 4.7 millions d'euros.

Le tableau de bord en annexe présente l'ensemble de ces actions et leur avancement.

#### Le nouveau cadre de la SLGRI

Une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du bassin de la Vilaine a été élaborée lors de deux ateliers de concertation en février et mars 2016 qui ont réuni plus de 150 acteurs du bassin versant. Elle a été arrêtée le 12 mai 2017 par le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

La SLGRI constitue l'échelon local de mise en œuvre de la Directive européenne Inondation de 2007. Elle décline les objectifs définis par la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation et par le Plan de Gestion du Risque Inondation défini sur le bassin Loire-Bretagne.

La SLGRI a été élaborée à l'échelle du bassin versant de la Vilaine. Elle est pilotée par la CLE du SAGE Vilaine et portée par l'EPTB.

La SLGRI constitue le nouveau cadre pour élaborer le prochain PAPI Vilaine n°3

#### Poursuite du travail

Le PAPI n°2 se termine en novembre 2018. Le rétro-planning pour élaborer le PAPI Vilaine n°3 nous amènerait à déposer un dossier en juin 2018 en vue d'une instruction de 5 à 6 mois.

Cependant, fin 2017, sept études hydrauliques sont en cours pour définir les opportunités d'aménagement ou les améliorations à apporter sur des ouvrages existants :

- Etude de fonctionnement du barrage d'Arzal en fonction des perspectives d'élévation du niveau de la mer (EPTB)
- Etude de protection du secteur des Châtelets à Redon (EPTB)
- Définition d'une stratégie générale de prévention des inondations et des submersions marines pour la commune de Damgan (Commune de Damgan)
- Cartographie des zones inondables sur la commune d'Issé (Commune d'Issé)
- Etude visant à limiter l'aléa inondation pour la commune de Malestroit (Commune de Malestroit)
- Etude sur le bassin du Chevré pour le ralentissement des crues en vue de limiter l'aléa sur Rennes Métropole (EPTB)
- Etude d'optimisation du fonctionnement de la succession d'ouvrages des plans d'eau de Crevin (Commune de Crevin)

Ces études devraient être achevées courant 2018 et leurs conclusions seront déterminantes pour définir les actions à engager dans le prochain PAPI.

Par ailleurs, déposer un dossier PAPI Vilaine n° 3 mi-2018 semble très optimiste car le calendrier du PAPI se « télescope » avec celui de la prise de compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par les EPCI, en application des lois MAPTAM et NOTRe. La maîtrise d'ouvrage de nombreuses actions pose question.

Le 7 décembre 2017, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine a pris une délibération pour :

- Prendre acte de l'avancement du PAPI Vilaine n° 2 ;
- Solliciter un avenant de prolongation du PAPI Vilaine n°2 pour un délai d'un an ;
- Demander à l'EPTB d'engager le travail d'élaboration du PAPI Vilaine n°3, principal outil de mise en œuvre de la SLGRI du bassin de la Vilaine adoptée le 12 mai 2017.

La prolongation du PAPI n°2 pour une durée d'un an paraît en effet nécessaire pour, d'une part, connaître les conclusions des études engagées et définir les travaux ou études complémentaires à inscrire dans le nouveau PAPI et, d'autre part, asseoir une organisation territoriale prenant en compte la nouvelle compétence GEMAPI et définir des maîtrises d'ouvrages pertinentes.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **sollicite un avenant de prolongation du PAPI Vilaine n°2 pour un délai d'un an, incluant la prolongation des subventions des postes des deux chargés de mission « prévention des inondations »**
- **autorise la Présidente à signer toutes pièces afférentes.**

**Pour extrait conforme  
La Présidente,**

**Solène MICHENOT**